

SPASER

2025-2030

Schéma de Promotion
des Achats Socialement et
Écologiquement
Responsables

adopté en Conseil communautaire du 8 avril 2025

DIRECTION DES RESSOURCES JURIDIQUES ET DE L'ACHAT
PUBLIC

Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
Avril 2025

ÉDITO

Les leviers de l'achat public au service des transitions

Représentant environ 10% du produit intérieur brut français, **l'achat public constitue un levier majeur en faveur du développement durable et des transitions écologique et sociale**. La nombreuse réglementation sur ces sujets impulse cette dynamique afin de mobiliser les acheteurs publics et le tissu économique.

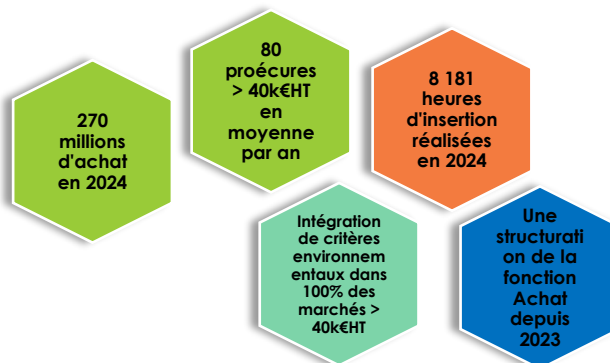
Les achats de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (GPS) représentaient près de 250 millions d'euros en 2023 et 270 millions en 2024, avec en moyenne 80 procédures supérieures à 40k€HT par an : ce volume représente un vecteur important, non seulement en faveur du développement du territoire comme de nos entreprises, mais également au service du progrès social et de la lutte contre les exclusions, et de la transition écologique.

Cette ambition s'inscrit dans les **orientations et aspirations du rapport de Développement durable de Grand Paris Sud** et des différents schémas directeurs que la Communauté d'Agglomération a déjà adoptés.

Le Code de la commande publique impose aux acheteurs publics dont le montant annuel des dépenses relatives aux marchés publics excède 50 millions d'euros HT d'adopter un **Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)**.

Celui-ci doit fixer des **objectifs** comportant des éléments à caractère social, écologique et économique, et les modalités de leur suivi (indicateurs).

Ce schéma vise à **renforcer et rendre plus visible l'ambition portée depuis de nombreuses années par GPS** pour faire de sa politique d'achat un levier de transformation au service du développement durable et solidaire du territoire.



SOMMAIRE

PRÉAMBULE

p. 01

AXES & OBJECTIFS

p. 03

AXE 1 - Responsabilité sociale

OBJECTIFS CIBLES TRANSVERSAUX

p. 05

OBJECTIF 1 : Promouvoir et développer l'emploi
des personnes qui en sont éloignées

p. 06

OBJECTIF 2 : Promouvoir et développer
l'emploi des personnes en situation de handicap

p. 08

OBJECTIF 3 : Favoriser l'inclusion :
égalité femmes/hommes, formation, QVT

p. 10

AXE 2 - Responsabilité environnementale

OBJECTIFS CIBLES TRANSVERSAUX

p. 13

OBJECTIF 1 : Agir en faveur du climat, de la santé et
de la biodiversité

p. 14

OBJECTIF 2 : Agir en faveur d'une économie
circulaire et de la préservation des ressources

p. 16

OBJECTIF 3 : Favoriser une alimentation durable

p. 18

AXE 3 - Responsabilité économique

OBJECTIFS CIBLES TRANSVERSAUX

p. 21

OBJECTIF 1 : Faciliter l'accès et acculturer
les entreprises à la commande publique et
aux achats responsables

p. 22

OBJECTIF 2 : Activer les leviers de performance
issus de la commande publique

p. 24

OBJECTIF 3 : Développer les achats et pratiques
mutualisés avec le bloc communal

p. 26

SYNTHESE DES INDICATEURS

p. 28

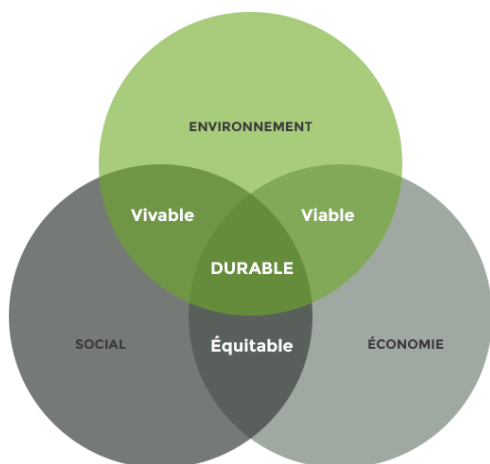
OUTILS

p. 32

GLOSSAIRE

p. 34

PRÉAMBULE



Initialement envisagés sous le seul angle juridique, les achats publics deviennent un véritable **levier de maîtrise des dépenses publiques et de mise en œuvre des politiques publiques locales.**

C'est ainsi que depuis fin 2022, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU et du Plan National des Achats Durables (PNAD), du rapport de Développement durable (RDD) et des différents schémas directeurs

structurants en matière écologique et sociale, **la commande publique de Grand Paris Sud accompagne ou mène de nombreux chantiers tendant à développer les achats durables :**

- clauses d'insertion sociale,
- achats auprès des structures employant des personnes en situation de handicap,
- prise en compte de la performance environnementale,
- échanges avec le tissu économique (convention d'affaires),
- expérimentation de nouvelles techniques d'achat (sourcing, négociation) ...

Pour mémoire, les objectifs du PNAD prévoient que, d'ici le 31 août 2026 :

- 30% des marchés publics comprennent au moins une considération sociale,
- 100% des marchés publics comprennent au moins une considération environnementale.

L'ensemble de ces chantiers s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie d'achat ambitieuse qui vise à :

- Améliorer la performance économique de nos achats,
- Développer un achat responsable,
- Optimiser l'efficacité des achats.

Au nombre des actions phares de la stratégie d'achat de Grand Paris Sud, **figure l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).**

S'il ne constitue pas à lui seul la stratégie d'achat, le SPASER est LE document structurant permettant d'inscrire l'achat en levier de nos politiques publiques et notamment en vecteur puissant pour accompagner la transition sociale et écologique.

DURÉE DU SPASER

S'inspirant de schémas déjà mis en place dans d'autres collectivités dont des communautés d'agglomération, une durée de cinq années permettra de mener à bien les objectifs prévus, tout en s'inscrivant dans une progression des résultats.

Cette durée laisse également un temps suffisant à l'ensemble des acteurs pour se mobiliser et déployer les moyens d'actions identifiés, tout en montant en compétence sur l'ensemble de ces thématiques.

GOVERNANCE DU SPASER

Ce schéma fera l'objet d'une évaluation annuelle, sur le fondement des indicateurs prévus. Ce bilan sera rendu public sur l'espace internet et intranet de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Il sera gouverné par des instances dédiées : comité de suivi, de pilotage et stratégique.

Ce schéma a également vocation à donner de la visibilité aux opérateurs économiques, contribuant ainsi à améliorer l'accès et la compréhension de la commande publique de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

STRUCTURATION DU SPASER

Chaque axe repose sur des objectifs, des actions à mettre en place et des indicateurs de suivi. Ces derniers permettront d'évaluer régulièrement les actions, les résultats et ainsi d'ajuster les actions aux objectifs attendus.

Issu d'un travail concerté et transversal ayant mobilisé les élus et l'ensemble des directions, le projet de SPASER a été co-construit dans la continuité et en cohérence avec les politiques publiques concernées par l'achat, que porte GPS et les stratégies et/ou feuilles de route adoptées :

- Budgets verts,
- Plan climat air énergie territorial,
- Contrat de relance et de transition écologique et sociale,
- Stratégie agricole et alimentaire territoriale,
- Feuille de route Economie sociale et Solidaire,
- Attractivité aménagement et développement économique,
- Plan local d'actions en santé,
- Stratégie numérique responsable,
- Rapports égalité femme-homme.

Le SPASER a donc vocation à se conjuguer et à évoluer en cohérence avec ces documents structurants. Il devient ainsi la feuille de route des achats durables.

Trois axes se dégagent, et 9 objectifs :

AXES ET OBJECTIFS

Axes	Objectifs	
Axe 1 Responsabilité sociale : Promouvoir l'insertion et l'inclusion	1	Promouvoir et développer l'emploi des personnes qui en sont éloignées
	2	Promouvoir et développer l'emploi des personnes en situation de handicap
	3	Favoriser l'inclusion : égalité femmes/hommes, formation, qualité de vie au travail
Axe 2 Responsabilité environnementale : Préserver le climat, favoriser l'économie circulaire et une alimentation durable	1	Agir en faveur du climat, de la santé et de la biodiversité
	2	Agir en faveur d'une économie circulaire et de la préservation des ressources
	3	Favoriser une alimentation durable
Axe 3 Responsabilité Économique : Optimiser la performance de l'achat	1	Faciliter l'accès et acculturer les entreprises à la commande publique et aux achats responsables
	2	Activer les leviers de performance issus de la commande publique
	3	Développer les achats et pratiques mutualisés avec le bloc communal



AXE 1

Responsabilité Sociale

**Promouvoir l'insertion
et l'inclusion**

OBJECTIFS CIBLES TRANSVERSAUX



Atteindre au plus tard le 31 aout 2026, le taux de 30% des marchés publics avec au moins une considération sociale

Grand Paris Sud mène un ensemble d'activités visant à décloisonner les pratiques et à articuler les dispositifs en mobilisant l'ensemble de la chaîne des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation (forums, salons, job dating, recensement et diffusion des actualités & offres d'emploi, réunions d'information, etc.).

Retenue comme Cité de l'Emploi, Grand Paris Sud anime le volet Emploi du Contrat de Ville au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et est engagée dans une **démarche de promotion et de développement des clauses sociales**.

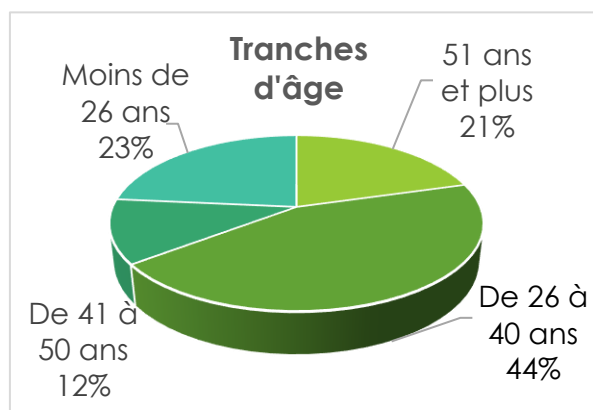
Dès l'étape de la planification des marchés, la possibilité d'inscrire une clause sociale est étudiée en tenant compte du calendrier prévisionnel, du coût estimé et des spécificités techniques de chaque marché.

Pour accompagner le déploiement des clauses sociales, Grand Paris Sud s'appuie sur une **équipe de facilitateurs portée par la Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud**. Le facilitateur assure un rôle d'interface entre donneurs d'ordre, entreprises et structures d'accueil des publics en recherche d'emploi et suit également l'avancement du dispositif.

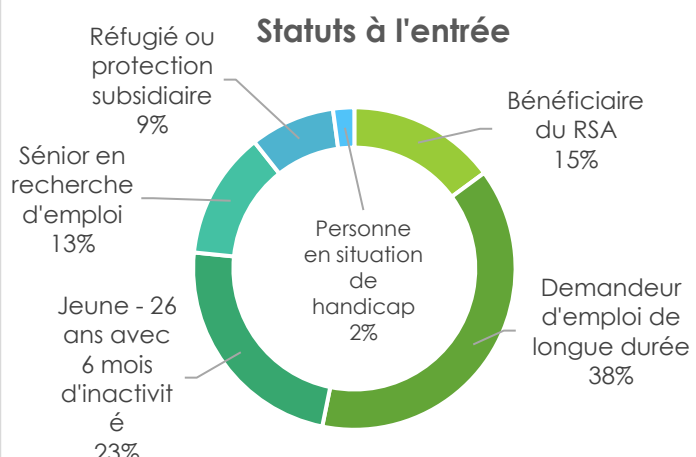
Bilan heures d'insertion 2024

Nombre d'heures d'insertion réalisées	8 161
Nombre de marchés	14 dont 10 en travaux et 4 en prestations de services soit 17,5% des marchés notifiés
Nombre de bénéficiaires	37

Typologie des bénéficiaires :



Statuts à l'entrée



OBJECTIF 1

PROMOUVOIR ET DEVELOPPER L'EMPLOI DES PERSONNES QUI EN SONT ELOIGNEES

En 2022, Grand Paris Sud et les maîtres d'ouvrage impliqués dans les projets de renouvellement urbain et le service public de l'emploi ont co-élaboré une Charte territoriale d'application des clauses sociales dans laquelle ont été définis un **taux d'effort d'insertion de 5% minimum** et les **objectifs stratégiques** suivants :

- S'inscrire dans une politique globale d'accès à l'emploi des publics issus des quartiers prioritaires ;
- Dynamiser les parcours d'insertion au moyen :
 - ✓ D'actions de repérage et de mobilisation des habitants des quartiers prioritaires ;
 - ✓ D'accompagnement tout au long des parcours par les partenaires prescripteurs ;
 - ✓ De la formation préalable à l'embauche ;
- Développer les clauses sociales hors renouvellement urbain.

La clause sociale la plus utilisée à Grand Paris Sud se traduit par une obligation, pour le titulaire du marché, de réaliser un nombre d'heures de travail (insertion en condition d'exécution) au titre d'un marché de travaux.

La diversification des clauses sociales s'envisage également par l'usage du critère de performance en matière d'insertion pour encourager la formation et d'autres d'actions qualitatives : accueil et encadrement de stagiaires, découverte des métiers, participation aux deux forums Emploi organisés annuellement par l'agglomération, mentorat, etc.



QUELS MOYENS D'ACTION POUR Y PARVENIR ?

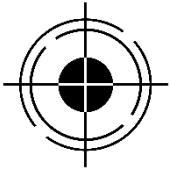
S'appuyer sur la programmation des achats et le bilan des heures d'insertion 2024 pour :

- ✓ **Poursuivre l'identification des marchés** pouvant contenir une clause sociale ou en tant que marché réservé lors de la programmation annuelle des achats avec l'aide des facilitateurs
- ✓ **Développer le sourcing et le benchmark** pour connaître le niveau de maturité des fournisseurs et être à l'écoute de leurs pratiques
- ✓ Augmenter le taux de marchés clausés et le nombres d'heures réalisées
- ✓ **Diversifier le format de la clauses (formation, stage, forums...) et développer la clause sociale** dans les marchés de prestation de services, notamment en expérimentant l'insertion de clause de sociale dans les marchés de prestations intellectuelles



INDICATEURS

- ☐ Nombre de marchés clausés – taux de marché concernés/nombre de marchés total
- ☐ Nombre d'heures réalisées
- ☐ Nombre de marchés réservés « Insertion »
- ☐ Nombre annuel de marchés incluant une clause sociale en condition d'exécution



OBJECTIFS CHIFFRES

- ⇒ Atteindre le taux de 30% de marchés avec une considération sociale à l'échéance nationale
- ⇒ Augmenter annuellement le nombre d'heures par rapport au bilan 2024

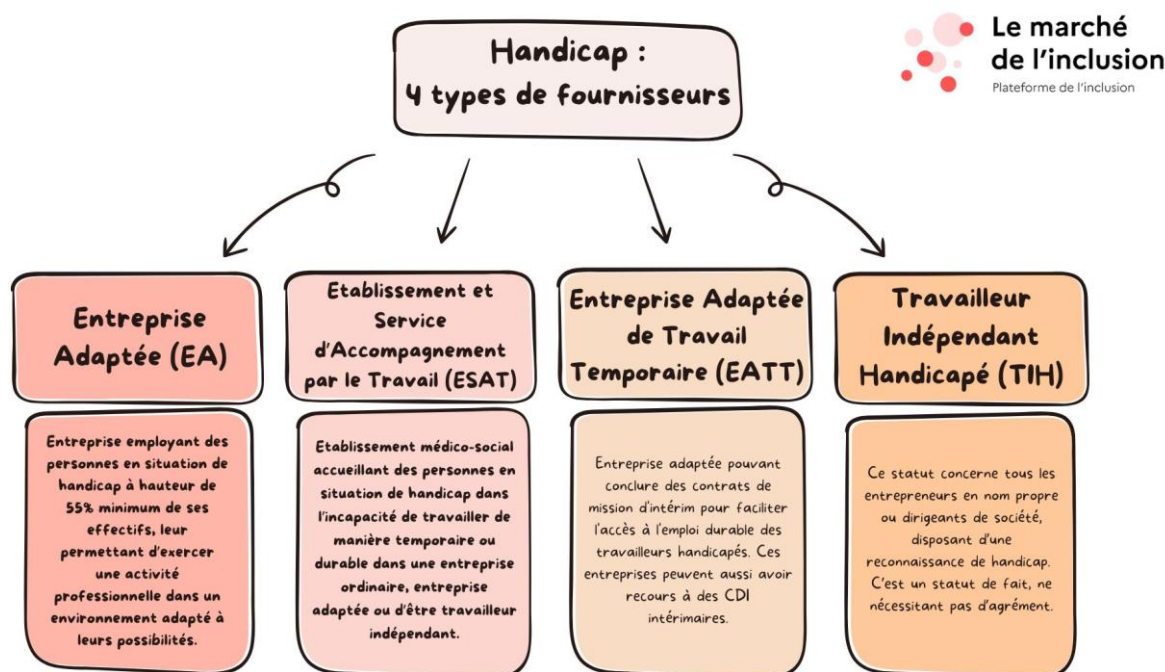
OBJECTIF 2

PROMOUVOIR ET DEVELOPPER L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2023, une cartographie des entreprises solidaires du territoire, parmi lesquelles, les structures du travail protégé et adapté, a été établie et un **partenariat avec leur plateforme collaborative Act'ESSonne** a été formalisé par le biais d'une convention.

En 2024, 2 marchés ont pu être réservés à des structures du secteur du handicap : cela signifie que le droit de participer est réservé à des ateliers protégés et à des candidats dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Cet objectif du SPASER a donc vocation à impulser une nouvelle dynamique sur cette thématique.



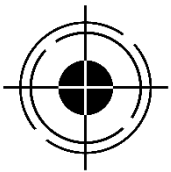
QUELS MOYENS D'ACTION POUR Y PARVENIR ?

- ✓ Poursuivre **l'identification des marchés pouvant être prévu en tant que marché réservé** lors de la programmation annuelle des achats avec l'aide des facilitateurs
- ✓ **Développer le sourcing et le benchmark** pour identifier les structures adaptées
- ✓ Utiliser le levier de la négociation pour définir un meilleur partenariat



INDICATEURS

- ☐ Nombre de marchés réservés « Handicap » notifiés par an



OBJECTIF CHIFFRE

- ⇒ Conclure deux marchés réservés « Handicap » par an

OBJECTIF 3

FAVORISER L'INCLUSION: EGALITE FEMME/HOMME – FORMATION - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

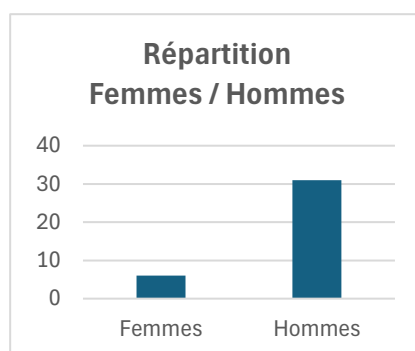
Grand Paris Sud soutient un **ensemble d'actions concrètes** visant à garantir un avenir à toute sa population, parmi lesquelles :

- AVEC : un dispositif concret d'accès à la langue française et de lutte contre l'illectronisme,
- AVEC'Elles : un dispositif d'aide aux femmes cheffes de familles monoparentales éloignées de l'emploi,
- Des activités d'apprentissage par le sport,
- Des activités d'éducation aux médias et aux usages du numérique,
- De nombreuses actions dédiées à la réussite scolaire, à l'insertion sociale et professionnelle et à la formation tout au long de la vie.

En interne, un **réseau dédié à l'égalité professionnelle et au handicap** est animé par la direction des Ressources Humaines pour sensibiliser les agents, les conseiller et veiller à leur formation.

A ce jour, l'égalité Femmes / Hommes et l'inclusion au sens large ne sont pas suffisamment prises en considération via la commande publique.

En effet, les femmes sont encore trop peu bénéficiaires des clauses d'insertion (données 2024) :



C'est pourquoi des actions sont à mener pour les accompagner : Grand Paris Sud a adopté en mars 2023 un plans d'action pour l'égalité Femmes/Hommes.

Sur la thématique Commande publique, il vise à prévoir des **plans de progrès dans les marchés** afin d'encourager et accompagner les titulaires vers des objectifs progressifs sur cette égalité.

Une participation à des sessions de formation sur la diversification des clauses sociales et un travail de benchmarking permettent d'envisager sereinement la possibilité de mettre en place des plans de progrès, ainsi que des critères de sélection des offres en fonction de la capacité des entreprises à garantir l'égalité femmes/hommes et l'inclusion.



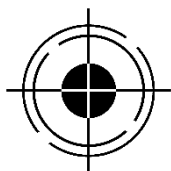
QUELS MOYENS D'ACTION POUR Y PARVENIR ?

- ✓ **Valoriser les actions des entreprises** en faveur de l'inclusion, dont l'égalité Femmes/Hommes : critères de jugement des offres
- ✓ **Mettre en place des plans de progrès** : contractualisation d'objectifs progressifs conduisant les entreprises à améliorer leur performance sur ces thématiques



INDICATEURS

- ☐ Nombre de plans de progrès en faveur de l'égalité
- ☐ Nombre de plan de progrès en faveur de l'inclusion
- ☐ Nombre de marchés prévoyant un critère « inclusion »
- ☐ Taux de marché intégrant un critère « inclusion »



OBJECTIF CHIFFRE

- ⇒ Expérimenter *a minima* sur 2 marchés par an la mise en place de plans de progrès en faveur de l'inclusion



AXE 2

Responsabilité environnementale

**Préserver le climat, favoriser
l'économie circulaire et une
alimentation durable**

OBJECTIFS CIBLES TRANSVERSAUX

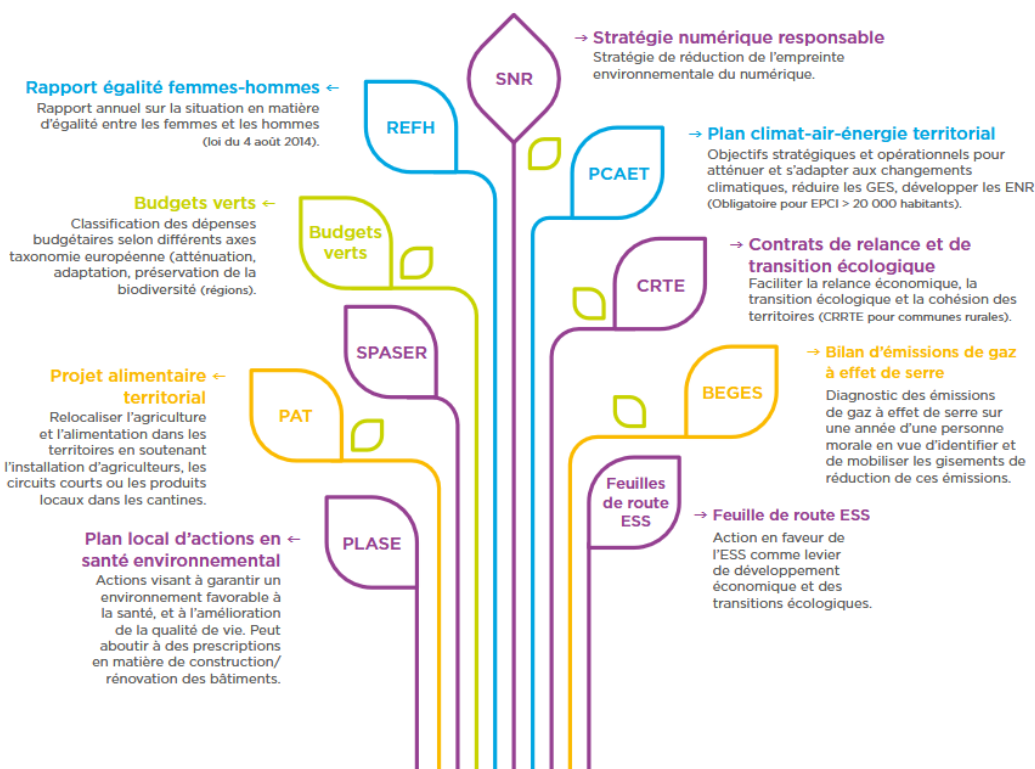


Atteindre au plus tard le 31 août 2026, 100% des marchés publics avec au moins une considération environnementale

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, Grand Paris Sud inscrit son action dans une **démarche garantissant la transition écologique avec la maîtrise publique des biens essentiels du territoire** (foncier, milieux naturels, agriculture, énergies renouvelables, eau, énergie, ...) et le développement d'un nouveau modèle d'urbanisation et de développement qui limite l'extension urbaine, intensifie et requalifie l'existant, et qui permet de construire et de produire mieux.

Cette volonté se décline, de manière transversale, au sein des politiques publiques et des stratégies déjà mises en œuvre par l'agglomération : plan climat, plan vélo, stratégie agricole et alimentaire, stratégie de biodiversité, programme de prévention des déchets, schéma directeur des déchets, schéma directeur des réseaux de chaleur et de production des énergies renouvelables, schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement.

D'autres démarches en cours d'élaboration fixeront des feuilles de route en matière d'aménagement durable, d'économie circulaire, de numérique responsable ou encore d'adaptation au changement climatique.



Source : schéma-type de France Urbaine

OBJECTIF 1

AGIR EN FAVEUR DU CLIMAT, DE LA SANTE ET DE LA BIODIVERSITE

La **lutte contre le changement climatique, la préservation de la santé et de la biodiversité** sont au cœur des engagements de Grand Paris Sud. À travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), l'agglomération met en œuvre des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air en réduisant les consommations d'énergie, et augmentant la production des énergies renouvelables et de récupération. Il s'agit également de renforcer l'adaptation du territoire aux dérèglements climatiques.

La **Stratégie Territoriale de Biodiversité** vise à restaurer et préserver les milieux naturels et les continuités écologiques, et à intégrer la nature et le vivant au cœur de l'aménagement urbain.

Grand Paris Sud prévoit dans ses marchés de façon systématique des critères de jugement des offres, fondés sur la démarche environnementale mise en œuvre par les candidats aux marchés publics.

L'objectif est de cibler davantage les attentes de Grand Paris Sud selon l'objet du marché.



QUELS MOYENS D'ACTION POUR Y PARVENIR ?

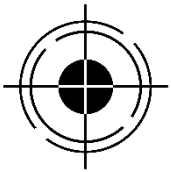
Sur le fondement de la programmation annuelle des achats :

- ✓ **Prendre en compte la protection du climat, de la santé et de la biodiversité lors de la conception des marchés** notamment :
 - la sobriété énergétique
 - l'utilisation d'énergies renouvelables
 - la préservation de la biodiversité
 - la quantification de l'impact en gaz à effet de serre
 - la préservation de la qualité de l'air (ex : achat mobilier, produits ménagers, etc....)
 - la mobilité durable
 - le recours à des labels/certifications
- ✓ **Intégrer des prescriptions et/ou des critères** dans la rédaction des cahiers des charges et dans l'analyse des offres
- ✓ **Intégrer la durabilité des constructions et opérations** dans la conception et l'exécution des cahier des charges



INDICATEURS

- ☐ Taux de de réduction de l'impact climat (via l'outil Quanti-GES de l'ADEME : quantification de l'impact GES d'une action ou projet)
- ☐ Taux de marché prévoyant des prescriptions et/ou des critères environnementaux
- ☐ Nombre de marchés intégrant une clause environnementale sur l'un des items précités
- ☐ Nombre de marchés prévoyant des dispositifs de construction durable (ex : matériaux biosourcés)



OBJECTIFS CHIFFRES

- ⇒ 100% des marchés notifiés comprenant une considération environnementale
- ⇒ Réaliser au moins 1 expérimentation d'opération/an avec des matériaux biosourcés

OBJECTIF 2

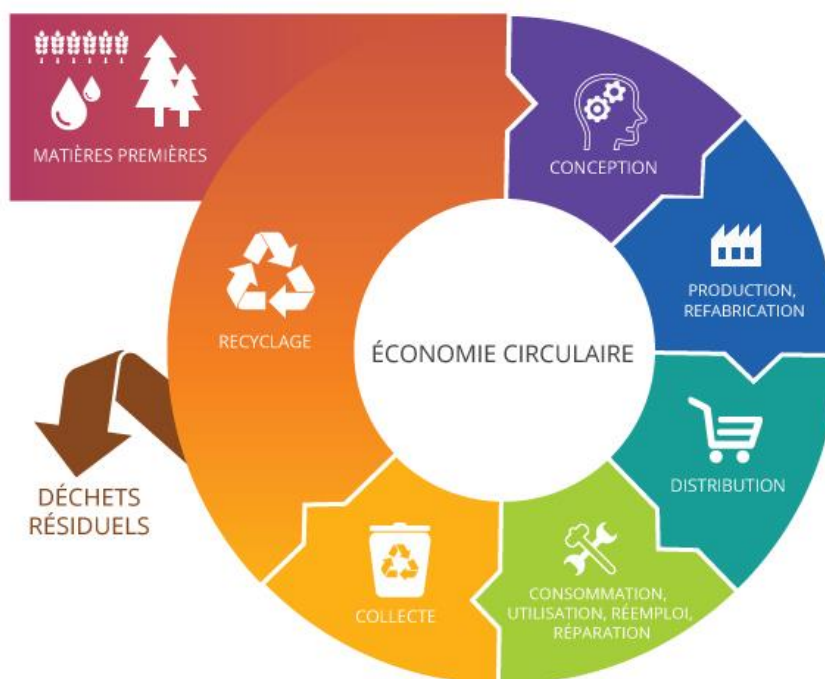
AGIR EN FAVEUR D'UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ET DE LA PRESERVATION DES RESSOURCES

Grand Paris Sud défend un **modèle basé sur la circularité**, qui vise à la **préservation des ressources et de l'environnement**, en réduisant le gaspillage et la production de déchets et en promouvant des modes de production et de consommation durables.

Dans cette optique, l'agglomération met en œuvre un **programme local de prévention des déchets** ménagers et assimilés. Une démarche spécifique est engagée autour du réemploi des matériaux du BTP générés par les opérations de renouvellement urbain.

Grand Paris Sud va également se doter d'une feuille de route globale visant à inscrire durablement le développement de l'économie circulaire sur le territoire et au sein de son administration.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la **loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)**, Grand Paris Sud mobilise les fournisseurs en réalisant des sourcing en amont et en intégrant dans ses besoins les exigences issues de ces dispositions : biens réutilisés, réemployés ou recyclés.



Source: service de recherche du Parlement européen



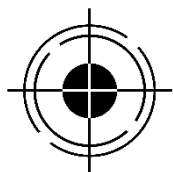
QUELS MOYENS D'ACTION POUR Y PARVENIR ?

- ✓ **Contribuer aux stratégies relatives à l'économie circulaire et à la réduction des déchets** (éco-conception, réemploi, recyclage), de façon globale à GPS, et sur les matériaux du BTP spécifiquement
- ✓ **Contribuer au déploiement du schéma numérique responsable**
- ✓ **Poursuivre la mise en place des obligations de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)** dans l'ensemble des marchés concernés : produits réutilisés, réemployés ou recyclés.
- ✓ **Intégrer le caractère durable des matériels dès la conception et au sein des critères** dans la rédaction des cahiers des charges et dans l'analyse des offres (cycle de vie et fin de vie)



INDICATEURS

- ☐ Nombre de marchés prenant en compte la gestion et la prévention des déchets dans les critères d'analyse :
 - Gestion des déchets (tri à la source des déchets, reprise des déchets par fournisseur)
 - Prévention des déchets (limitation des emballages en quantité et avec plus de matériaux recyclables, prioriser l'économie de fonctionnalité)
- ☐ Nombre de marchés intégrant une clause sur la durabilité des matériels et la gestion de leur fin de vie
- ☐ Taux de marchés de fournitures impactés par de nouvelles clauses (recyclage, réemploi, réutilisation) issus de la loi AGEC

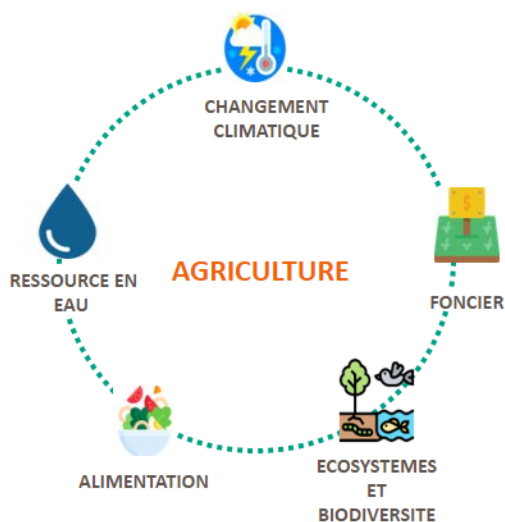


OBJECTIFS CHIFFRES

- ⇒ Réaliser le bilan des achats AGEC réalisés
- ⇒ Objectif de réemploi/recyclage de 30% en 2030

OBJECTIF 3

FAVORISER UNE ALIMENTATION DURABLE



Les collectivités et les entreprises ont un rôle-clé à jouer pour **produire et consommer durablement, du champ à l'assiette**.

À l'heure du réchauffement climatique, l'alimentation représente 25 % de l'empreinte carbone des Françaises et des Français et a des impacts sur la santé des écosystèmes, de la biodiversité et des sols, en particulier lors de la production agricole. Pourtant, avec la hausse démographique et les évolutions de nos régimes alimentaires, nos besoins vont doubler à l'horizon 2050 dans le monde entier.

C'est dans cette perspective que Grand Paris sud s'est doté **d'une Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale**. Cette stratégie permettra de répondre aux enjeux suivants :

- Préserver le potentiel productif du territoire ;
- Faciliter la transition agroécologique et la diversification des exploitations et des productions ;
- Maximiser la part de produits locaux dans les achats de la restauration collective (publique et privée) et en grande distribution (notamment en caractérisant les besoins des acheteurs et l'offre des producteurs, en étudiant l'opportunité de nouveaux outils de transformation, ...), afin que le déploiement de débouchés locaux constitue l'outil principal pour la relocalisation des filières agricoles du territoire ;
- Garantir un accès à une alimentation de qualité pour tous.

Grand Paris Sud entend ainsi agir à la fois de manière globale et complète, « du champ à l'assiette », tout en s'appuyant sur des marqueurs territoriaux forts. Ceux-ci porteront sur la préservation du foncier agricole, en particulier public, la structuration et le développement de filières locales, avec une attention soutenue sur le Bio, ainsi que sur l'accès à tous à une alimentation respectueuse de la santé et de l'environnement, notamment à travers la lutte contre la précarité alimentaire des étudiants.



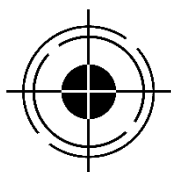
QUELS MOYENS D'ACTION POUR Y PARVENIR ?

- ✓ Valoriser une agriculture locale et une alimentation durable
- ✓ Faire de la restauration collective de GPS un **débouché pour les produits locaux**
- ✓ Recourir à des **produits locaux, bio, de saison** pour les achats d'alimentation
- ✓ Encourager les titulaires des marchés à mettre en place des actions de redistribution des repas non consommés aux associations du territoire
- ✓ Réinterroger la construction des marchés et les allotissements
- ✓ Mettre en place des **clauses incitatives et plans de progrès** dans les marchés



INDICATEURS

- ☐ Volume de denrées du territoire dans le cadre de la clause incitative des marchés de restauration/part des denrées bio
- ☐ Taux de produits bio et locaux commandés annuellement



OBJECTIFS CHIFFRES

⇒ Proposer au moins 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques

⇒ Trajectoire progressive pour les achats bio et locaux

1^{er} palier :

Mise en œuvre effective de clauses incitatives et/ou plans de progrès dans les marchés de restauration collective permettant le versement d'une prime financière au titulaire du marché conditionnée à de l'atteinte d'objectifs quantifiables.

Cette prime financière peut faire l'objet d'un bonus pour soutenir l'agriculture biologique.

2nd palier :

Atteindre au moins 15% de produits locaux en 2030

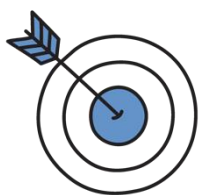


AXE 3

Responsabilité Économique

**Optimiser la
performance
économique de l'achat**

OBJECTIFS CIBLES TRANSVERSAUX



Grand Paris Sud intervient sur toute la chaîne du développement économique au sein des 23 communes du territoire: depuis **l'accompagnement à la création** (avec 5 équipements économiques) jusqu'à l'immobilier et l'implantation, en passant par l'appui au développement des entreprises dans toutes ses dimensions (mise en réseau, recrutement, financement, accompagnement des transitions...) tout en assurant la gestion des PAE d'intérêt communautaire.

La Direction Développement, attractivité et innovation économique (DDAIE) anime également le tissu économique en organisant des rencontres collectives dédiées aux entreprises, à l'échelle des parcs d'activités économiques, des villes ou de l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Un focus particulier est mis sur l'ancrage territorial du développement économique et sur l'accompagnement des entreprises dans leurs transitions écologiques et sociales.

La commande publique constitue un outil d'attractivité et de développement économique pour le territoire, en favorisant l'acculturation des entreprises locales aux mécanismes de la commande publique et en améliorant la connaissance du tissu économique local par les acheteurs publics du bloc communal.

Le tissu économique de Grand Paris Sud : un territoire productif, innovant et durable

3ème pôle économique d'IDF, hors métropole

31 118 établissements économiques (en 2020) et **148 503** emplois (en 2021)

7 111 entreprises créées sur le territoire en 2023 soit +28% en 5 ans (y compris auto-entrepreneurs)

Un taux de création d'entreprises au-dessus de la moyenne régionale (29,9%) : 26 % en Essonne, 24,8 % en Seine-et-Marne, et 23,4 % à l'échelle régionale.

3 226 ha surfaces dédiées au développement économique

60 zones d'activités économiques

190 ha foncier économique disponible

6 filières d'excellence : biotechnologie génomique, aéronautique industrie, logistique, éco-activités, sport santé, numérique gaming

OBJECTIF 1

FACILITER L'ACCES ET ACCULTURER LES ENTREPRISES À LA COMMANDE PUBLIQUE ET AUX ACHATS RESPONSABLES

Le dernier décret de simplification en date du 30 décembre 2024 témoigne de la nécessité de **simplifier les procédures de marchés publics** afin d'assurer un accès optimal à la commande publique.

Il est donc essentiel pour Grand Paris Sud de contribuer à cet **effort de simplification et d'accessibilité**, afin d'obtenir un niveau de concurrence satisfaisant, et de développer les relations avec les fournisseurs. Le développement du sourcing permet notamment d'informer les fournisseurs des projets de marchés.

Depuis 2021, la DDAIE organise une **convention d'affaires annuelle pour promouvoir la connaissance du tissu économique local** (150 à 200 participants). Cet événement vise à faire se rencontrer les acheteurs et les donneurs d'ordres publics et privés du territoire, de manière à développer leurs liens, réduire les niveaux de dépendance et les risques liés aux approvisionnements et réduire leur impact carbone.

En parallèle, la DDAIE déploie depuis 2024 des **Chartes de partenariat Entreprise & Territoire pour accompagner les entreprises engagées dans leur transition sociale et écologique** sur le territoire de Grand Paris Sud (18 signataires à ce jour).



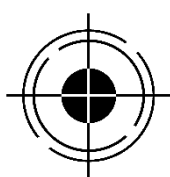
QUELS MOYENS D'ACTION POUR Y PARVENIR ?

- ✓ Faciliter **l'accès aux marchés** de Grand Paris Sud
 - Simplifier les DCE pour les rendre plus compréhensibles et accessibles, et faciliter les réponses
 - Intégrer les leviers disponibles au sein du CCP : allotissement, variantes, innovation, avances...
- ✓ **Questionner les fournisseurs** (via les CCI et fédérations notamment)
- ✓ **Réaliser des benchmarks** et s'inspirer des retours d'expérience d'autres acheteurs publics
- ✓ S'appuyer de la programmation des achats pour identifier les marchés pouvant faire l'objet de **variantes**, afin de **favoriser l'innovation**



INDICATEURS

- ☐ Trames de dossiers de consultation des entreprises (DCE) simplifiés
- ☐ Nombre et taux de marchés comportant des variantes
- ☐ Nombre de marchés comportant une variante “innovante”



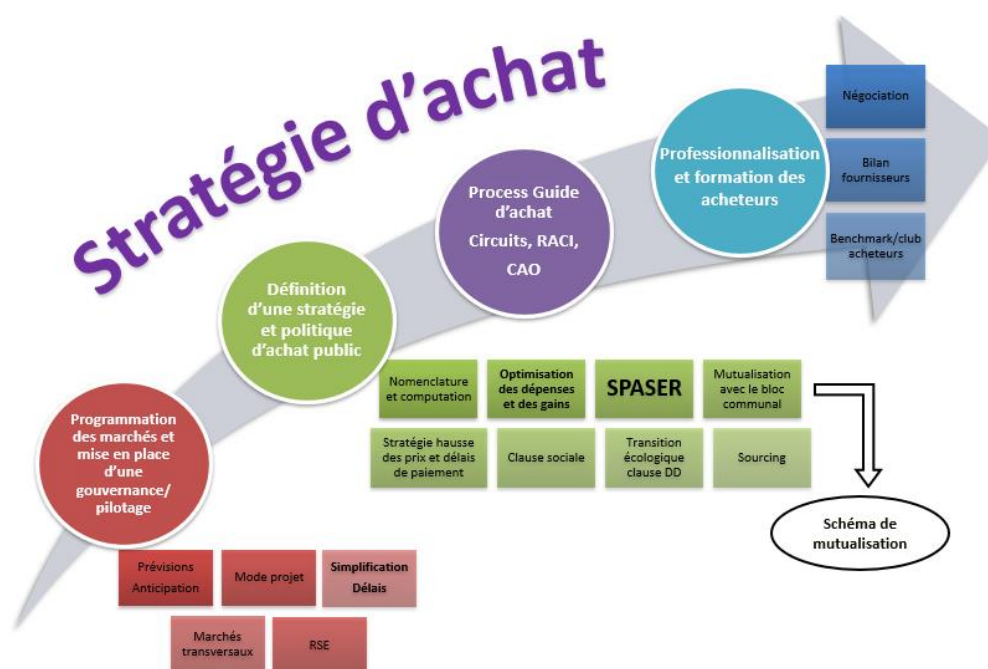
OBJECTIFS CHIFFRES

- ⇒ Organiser au moins 1 session de formation à destination des entreprises en 2026 et pérenniser la démarche
- ⇒ Publier la programmation des achats de GPS une fois par an
- ⇒ Organiser le premier salon des achats en 2026 et l’instituer de façon périodique

OBJECTIF 2

ACTIVER LES LEVIERS DE PERFORMANCE ISSUS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Grand Paris Sud s'est lancée dans la **structuration de sa fonction Achat** depuis fin 2022 et est passé d'une logique juridique et de dépenses publiques, à une vision plus économique.



5

En s'appuyant sur la **programmation pluriannuelle de ses achats**, la Communauté d'agglomération a développé les **techniques d'achat** dans le cadre des procédures de mise en concurrence, et mis à disposition de nouveaux outils pour optimiser la passation des marchés : **sourcing** pour questionner les fournisseurs sur leurs pratiques, **benchmark** pour échanger les pratiques et retours d'expérience entre acheteurs, **négociation** pour optimiser les offres, ...

Il convient de poursuivre et consolider cette trajectoire, avec des objectifs permettant de pérenniser les expérimentations mises en œuvre.

La commande publique et l'achat à Grand Paris Sud	
Nombre de procédures annuelles	80 en moyenne
Gains achat réalisés en 2024	1,142 M€ sur un volume d'offres initiales de 22M€ soit un gain financier de 5.2%



QUELS MOYENS D'ACTION POUR Y PARVENIR ?

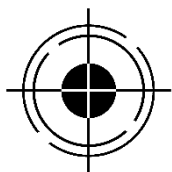
Au vu de la programmation et du niveau de concurrence identifié, en lien avec l'historique des marchés précédents :

- ✓ **Développer le sourcing** en y intégrant l'ensemble des fournisseurs du territoire
- ✓ Créer un annuaire des fournisseurs du territoire
- ✓ **Privilégier des achats sobres**, intégrant la démarche en coût global
 - S'assurer du bon niveau de définition des besoins - le "juste" besoin/éviter la sur-qualité/étudier les alternatives à l'achat
 - Expérimenter le recours au critère du coût global (ensemble des coûts intégrés)
- ✓ **Cartographier les achats** afin de définir les stratégies d'achat à mener
- ✓ **Amplifier et systématiser les négociations** et mesurer les gains achats
 - Grille de négociation élaborée
 - Formation des opérationnels à poursuivre



INDICATEURS

- ☐ Liés au sourcing :
 - Taux de marchés ayant fait l'objet d'un sourcing
 - Taux de marchés infructueux/sans suite
 - Nombre de marchés attribués à des entreprises du territoire
- ☐ Liés à la sobriété des achats :
 - Volume d'achat réalisé via les centrales
 - Identifier 1 à 2 marchés sur lesquels expérimenter le critère en coût global
- ☐ Liés à la négociation :
 - Volume d'achat ayant fait l'objet de négociations
 - Gains achats réalisés



OBJECTIFS CHIFFRES

- ⇒ Créer un annuaire des fournisseurs du territoire
- ⇒ Organiser une "form'action" (formation opérationnelle) par semestre à destination des directions
- ⇒ Identifier 1 à 2 marchés sur lesquels expérimenter le critère en coût global
- ⇒ Générer 5% minimum de gains financiers par an via la négociation

OBJECTIF 3

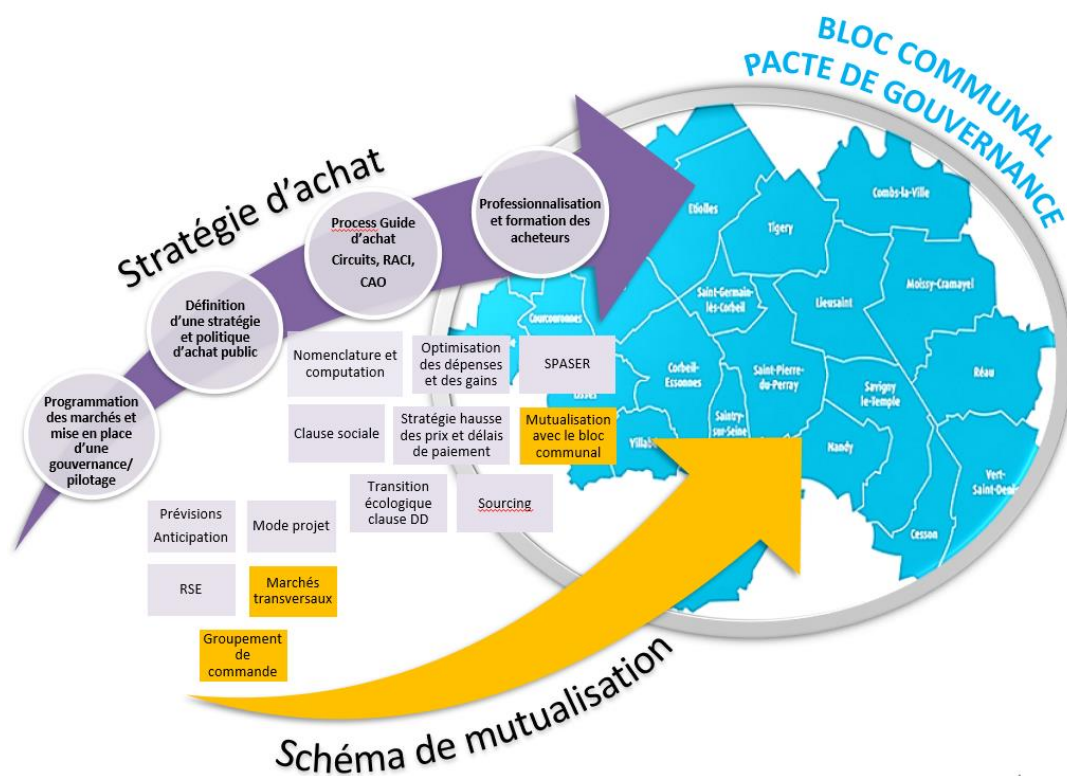
DÉVELOPPER LES ACHATS ET PRATIQUES MUTUALISÉS AVEC LE BLOC COMMUNAL

Approuvé le 30 mars 2021, le pacte de gouvernance prévoit « qu'un schéma définira les objectifs et le plan d'actions à mettre en œuvre pour renforcer les **modalités de la mutualisation des services**. »

Le projet de renforcement des relations au sein du bloc communal, présenté en Conférence des Maires le 8 juillet 2022, prévoit un plan d'actions comprenant le **schéma de mutualisation**, visant à rechercher l'optimisation des moyens pour renforcer la cohérence de l'action du territoire.

Aussi, des regroupements ont été formalisés, ayant pour objectif de mutualiser les moyens, de massifier les achats et de générer des économies d'échelle (listes à ce jour) :

- **Groupements de commandes** : fourniture de papier, de fournitures de bureau, de produits d'entretien, location et maintenance copieurs, entretien des terrains de sport,
- **Services communs** : reprographie, restauration collective, archives, instruction des autorisations « droit du sol »,
- **Convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)** relative à « l'univers Véhicules », permettant de faire bénéficier à l'ensemble des communes du territoire d'un taux de commission réduit.





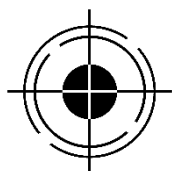
QUELS MOYENS D'ACTION POUR Y PARVENIR ?

- ✓ **Développer les mutualisations :**
 - Mutualisation des achats et groupements de commandes
 - Développer les échanges de bonnes pratiques sur le territoire : mutualisation des "idées" via le club des acheteurs (accès aux marchés mutualisés)
- ✓ Communiquer la **programmation des achats de GPS** auprès des acheteurs publics du territoire



INDICATEURS

- ☐ Nombre de marchés mutualisés
- ☐ Volume financier des achats mutualisés
- ☐ Nombre de communes membres des groupements
- ☐ Nombre de réunions du club des acheteurs



OBJECTIFS CHIFFRES

- ⇒ Poursuivre la dynamique de mutualisation avec l'augmentation du nombre moyen de communes membres par groupement de commandes
- ⇒ Assurer la réunion du Club des acheteurs 2 fois par an

SYNTHESE DES INDICATEURS ET OBJECTIFS CHIFFRES

AXE 1 Responsabilité sociale Promouvoir l'insertion et l'inclusion		
	Indicateurs	Objectifs chiffrés
Objectif 1 Promouvoir et développer l'emploi des personnes qui en sont éloignées	▪ Nombre de marchés clausés – taux de marché concernés/nombre de marchés total ▪ Nombre d'heures réalisées ▪ Nombre de marchés réservés insertion ▪ Nombre annuel de marchés incluant une clause sociale en condition d'exécution	▪ Atteindre le taux de 30% de marchés avec une considération sociale à l'échéance nationale ▪ Augmenter annuellement le nombre d'heures par rapport au bilan 2024
Objectif 2 Promouvoir et développer l'emploi des personnes en situation de handicap	▪ Nombre de marchés réservés handicap notifiés par an	▪ Conclure deux marchés réservés « Handicap » par an
Objectif 3 Favoriser l'inclusion : égalité femmes/hommes - formation, qualité de vie au travail	▪ Nombre de plans de progrès en faveur de l'égalité ▪ Nombre de plan de progrès en faveur de l'inclusion ▪ Nombre de marchés prévoyant un critère « inclusion » ▪ Taux de marché intégrant un critère « inclusion »	▪ Expérimenter <i>a minima</i> sur 2 marchés par an la mise en place de plans de progrès en faveur de l'inclusion

AXE 2

Responsabilité environnementale

Préserver le climat, favoriser l'économie circulaire et alimentation durable

	Indicateurs	Objectifs chiffrés
Objectif 1 Agir en faveur du climat, de la santé et de la biodiversité	▪ Taux de réduction de l'impact climat (via l'outil Quanti-GES de l'ADEME : quantification de l'impact GES d'une action ou projet) ▪ Taux de marché prévoyant des prescriptions et/ou critères environnementaux ▪ Nombre des marchés intégrant une clause environnementale sur l'un des items précités ▪ Nombre de marchés prévoyant des dispositifs de construction durable (ex : matériaux biosourcés)	▪ 100% des marchés notifiés comprenant une considération environnementale ▪ Réaliser au moins 1 expérimentation d'opération/an avec des matériaux biosourcés
Objectif 2 Agir en faveur d'une économie circulaire et de la préservation des ressources	▪ Nombre de marchés prenant en compte la gestion et la prévention des déchets dans les critères d'analyse : - Gestion des déchets (tri à la source des déchets, reprise des déchets par fournisseur) - Prévention des déchets (limitation des emballages en quantité et avec plus de matériaux recyclables, prioriser l'économie de fonctionnalité) ▪ Nombre de marchés relatifs aux matériels informatiques intégrant une clause sur la durabilité des matériels et la gestion de leur fin de vie ▪ Taux de marchés de fournitures impactés par de nouvelles clauses (recyclage, réemploi, réutilisation) issus de la loi AGECE	▪ Réaliser le bilan des achats AGECE réalisés ▪ Objectif de réemploi/recyclage de 30% en 2030

Objectif 3 Favoriser une alimentation durable	▪ Volume de denrées du territoire dans le cadre de la clause incitative des marchés de restauration/part des denrées bio ▪ Taux de produits bio commandés annuellement	▪ Proposer au moins 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques 1^{er} palier: ▪ Mise en œuvre effective de clauses incitatives et/ou plans de progrès dans les marchés de restauration collective permettant le versement d'une prime financière au titulaire du marché conditionnée à de l'atteinte d'objectifs quantifiables. Cette prime financière peut faire l'objet d'un bonus pour soutenir l'agriculture biologique 2nd palier: ▪ Atteindre au moins 15% de produits locaux en 2030
--	---	--

AXE 3

Responsabilité économique

Optimiser la performance économique de l'achat

	Indicateurs	Objectifs chiffrés
Objectif 1 Faciliter l'accès et acculturer les entreprises à la commande publique et aux achats responsables	▪ Trames de dossiers de consultation des entreprises (DCE) simplifiés ▪ Nombre et taux de marchés comportant des variantes ▪ Nombre de marchés comportant une variante "innovante" Nombre de marchés comportant un taux d'avance >5%	▪ Organiser au moins 1 session de formation à destination des entreprises en 2026 et pérenniser la démarche ▪ Publier la programmation des achats de GPS une fois par an ▪ Organiser le premier salon des achats en 2026 et l'instituer de façon périodique
Objectif 2 Activer les leviers de performance issus de la commande publique	▪ Liés au sourcing : ○ Taux de marchés ayant fait l'objet d'un sourcing ○ Taux de marchés infructueux/sans suite ○ Nombre de marchés attribués à des entreprises du territoire ▪ Liés à la sobriété des achats : ○ Volume d'achat réalisé via les centrales ○ Identifier 1 à 2 marchés sur lesquels expérimenter le critère en coût global ▪ Liés à la négociation : ○ Volume d'achat ayant fait l'objet de négociations ○ Gains achats réalisés	▪ Créer un annuaire des fournisseurs du territoire ▪ Organiser une "form'action" (formation opérationnelle) par semestre à destination des directions ▪ Identifier 1 à 2 marchés sur lesquels expérimenter le critère en coût global ▪ Générer 5% minimum de gains financiers par an via la négociation
Objectif 3 Développer les achats et pratiques mutualisés avec le bloc communal	▪ Nombre de marchés mutualisés ▪ Volume financier des achats mutualisés ▪ Nombre de communes membres des groupements ▪ Nombre de réunions du club des acheteurs	▪ Poursuivre la dynamique de mutualisation avec l'augmentation du nombre moyen de communes membres par groupement de commandes ▪ Assurer la réunion du club des acheteurs 2 fois par an

OUTILS

Un site dédié avec toutes les informations générales mais aussi ciblées par secteur d'achat : <https://achats-durables.gouv.fr/>

Pour connaître les obligations auxquelles vous êtes soumis en termes d'achat durable :

Le cadre réglementaire applicable aux achats durables : [fiche technique ICI](#)

et <https://3ar-na.fr/la-ref/>



Pour trouver des exemples de prescriptions et/ou critères de jugement "durable" :

<https://laclauseverte.fr/>



Pour vous former sur les achats durables (parcours gratuit de formation en webinaire) : <https://openclassrooms.com/fr/courses/7716516-engagez-vous-dans-lachat-durable>

La bibliothèque de critères de Grand Paris Sud : [GPS Biblio criteres analyse.xlsx](#)

Toutes les **fiches outils pour des achats éco-responsables** se trouvent au lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/dae/fiches-outils-pour-des-achats-eco-responsables>



- [Maintenance des ascenseurs](#)
- [Outillage, quincaillerie, serrurerie et matériel de chantier](#)
- [Postes de travail](#)
- [Prestations d'impression](#)
- [Prestations intellectuelles](#)
- [Prestations de traiteurs](#)
- [Service d'organisation d'évènements](#)
- [Services de blanchisserie](#)
- [Téléphonie mobile](#)
- [Travaux de menuiserie](#)
- [Vêtements et habillement](#)
- [Obligations de réalisation et communication du BEGES](#)
 - [Fiche pratique du Bureau du Conseil Juridique](#) : la mise en œuvre du cas d'exclusion pour défaut d'établissement de bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES)"
- [Marchés mobilisant des prestations de transport et de livraison](#)
 - [Annexe](#) : modalités d'utilisation du fichier de déclaration des émissions de gaz à effet de serre générées par les prestations de transports mobilisées dans le marché



Le **guide pratique pour les achats numériques responsables** se trouve ici :

<https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/guide-pratique-achats-numeriques-responsables/>

GLOSSAIRE

Achat Innovant : recouvre l'achat de produits, ou solutions et méthodes, qui n'existent pas, mais pourraient probablement être développés dans un temps raisonnable. Il correspond également à un achat qui répond à un besoin déjà couvert mais pour lequel les fournisseurs peuvent proposer des alternatives significatives d'amélioration. Il inclut également l'innovation sociale.

Biodiversité : ensemble de tous les êtres vivants (animaux, plantes, champignons, micro-organismes...) et des écosystèmes dans lesquels ils interagissent. Elle comprend la diversité des espèces, des milieux naturels et des gènes, et joue un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes, la régulation du climat et les ressources nécessaires à la vie.

Benchmark (ou parangonnage) : consiste à s'inspirer des pratiques d'autres acheteurs publics afin d'échanger sur les bonnes pratiques, les stratégies tarifaires adoptées et les difficultés rencontrées sur des besoins similaires à GPS. Le benchmark permet aussi d'alimenter le sourcing.

Clause sociale d'insertion : possibilité pour un acheteur public, de réserver une parties des heures générées par un marché public à une action d'insertion : les entreprises répondant à l'appel d'offre ont l'obligation de faire appel à des personnes en insertion professionnelle, à savoir demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes de moins de 26 ans, etc...

Coût du cycle de vie : ensemble des coûts engagés pour un produit, un service ou un équipement tout au long de son existence. Il comprend :

- L'acquisition : l'achat, la conception et l'installation
- L'exploitation : incluant la consommation d'énergie des matières premières et de consommables
- La maintenance : l'entretien, les réparations et mises à jour.
- La fin de vie : comme le recyclage, démantèlement ou l'élimination.

Cette approche globale permet d'anticiper les dépenses réelles et d'optimiser les choix économiques et environnementaux en tenant compte du coût total plutôt que du seul prix d'achat.

Dossier de consultation des entreprises (DCE) : ensemble de documents qui définit les besoins et attentes de l'acheteur. Le DCE comprend notamment le cahier des charges techniques, le règlement de la consultation (RC), l'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes éventuelles, les annexes financières (Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et/ou Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

Ecolabels : labels attribués à des produits ou des services répondant à des critères de performance environnementale.

Economie circulaire : consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique circulaire : partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur.

Entreprise adaptée (EA) : entreprise soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production. Ces entreprises permettent à des personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi dans des conditions de travail adaptées à leurs capacités.

Entreprise d'insertion (EI) : entreprise qui opère dans le secteur marchand, mais sa finalité est avant tout sociale : proposer à des personnes en difficulté une activité productive assortie de différentes prestations définies selon les besoins de l'intéressé pour construire et finaliser avec elles un parcours d'insertion socioprofessionnel durable.

Établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) : établissements médico-sociaux qui relèvent, pour l'essentiel, des dispositions figurant dans le code de l'action sociale et des familles. Ils offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

Groupement de commandes : peut être constitué entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés. Le groupement de commandes permet ainsi aux acheteurs publics d'effectuer des économies d'échelle en massifiant leurs achats.

Inclusion sociale : accès pour tous à l'éducation, aux services de santé, aux opportunités d'emploi, au logement, à la sécurité, etc., au sein d'une société, indépendamment de leur origine, religion, origine ethnique, orientation sexuelle, capacité intellectuelle, sexe, situation financière, entre autres.

Insertion par l'activité économique (IAE) : permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Marchés réservés : possibilité pour les acheteurs publics de réserver le droit de participer aux procédures de passation à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Matériaux de construction biosourcés : sont issus de la matière organique renouvelable (biomasse), d'origine végétale ou animale. Ils peuvent être utilisés comme matière première dans des produits de construction et de décoration, de mobilier fixe et comme matériau de construction dans un bâtiment.

Plan de progrès : dispositif contractuel pouvant conduire les parties à renégocier périodiquement certains termes et conditions d'exécution du marché. Il prévoit notamment un plan d'action qui précise les objectifs partagés et détermine les actions et/ou les moyens que les parties s'engagent à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Ils sont prévus pour impulser de nouvelles pratiques et accompagner les fournisseurs sur de nouvelles évolutions (loi AGEF, égalité Femmes/hommes, insertion...).

Plan national pour des achats durables (PNAD 2022-2025) : le PNAD est un outil qui vise à accompagner les acheteurs publics dans la mise en place de leur politique d'achats durables.

Qualité de vie au travail ou QVT : désigne les différents programmes mis en place par les entreprises et collectivités pour améliorer le confort de leurs collaborateurs en vue d'accroître à la fois leur bien-être et leur performance professionnels.

Recyclage : consiste en toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

Réemploi : correspond à toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Réutilisation : correspond à toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Sourcing (ou sourçage) : possibilité pour un acheteur d'effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques du projet et de ses exigences afin de préparer la passation d'un marché public. Il s'agit donc d'études et d'échanges préalables avec les opérateurs économiques.

Variante : alternative des spécifications prévues dans les documents de la consultation et constituant la solution de base, au moins aussi performante que la solution décrite initialement par l'acheteur et qui s'y substitue dès lors qu'elle est retenue.

CONTACT

**Direction des Ressources Juridiques et de
l'Achat public**

Service Commande publique et Achat

commande.publique@grandparissud.fr